

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESENS**

2025-56

SEANCE DU 29 octobre 2025

**DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE**

**Arrondissement de
Montauban**

COMMUNE DE BESENS



L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 29 octobre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Alain ROUBY, Magalie LALA, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Marjorie CRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Brigitte MOT, qui a donné procuration à Madame Madame Vanessa DE CORTE, Severine MONTANARO WIECZORECK, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, qui a donné procuration à Audrey GRANIOU, Serge MICHEL, Bastien PLANA qui a donné procuration à Magalie LALA, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS,.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, M. Jérôme FABRIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation: 23/10/2025

Délibération n°2025-56 : Création d'un emploi permanent

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent technique polyvalent	35 H

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

ACCEPTE les propositions ci-dessus, dans les conditions précitées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Bessens, le 29/10/2025

Le Maire,

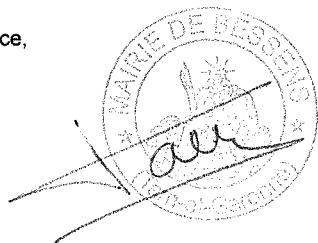
Adrien RAPHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESENS**

Le Secrétaire de Séance,

Jérôme FABRIS



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : **30 OCT. 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : **30 OCT. 2025**